

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 05/06/2025
Reçu en préfecture le 05/06/2025
Publié le 05/06/2025
ID : 060-216001347-20250602-4810-DE



Nombre de conseillers

- en exercice 19
- présents 12
- votants 13
- absents 7
- exclus

De la commune de Cauvigny

Séance du 02 juin 2025 à 20 heures 15

Date de convocation :
27 mai 2025

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Date d'affichage :
27 mai 2025

Objet
N°4810 passage en CFU
Budget COMMUNE

M. CHABLE Francis

Étaient présents :

Mme DAVIAU, M BREEMEERSCH Adjoint, Mmes DEPONDY, JUGAN GORGE, VIDAL, M. ANCART, BARKATS, BARRAULT, BROSSARD, GOMEZ, Mme DE LAERE,
Absents excusés : M ROZE, Mmes DOREMIEUX, DUCHESNE, SATIZELLE, M RIBEIRO FARIA, M MARTINS
Absents ayant donné pouvoir : Mme GUIGONNET,

Secrétaire de séance :

M. GOMEZ François

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal ,
le Compte Financier Unique (CFU) est un document budgétaire comptable commun à l'ordonnateur (maire) et au comptable public qui vient se substituer au compte administratif et au compte de gestion. Entièrement dématérialisé, ce document est un travail collaboratif et concerté de la collectivité et du comptable public.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :
- le passage au CFU au 1er janvier 2026 (donc à partir de l'exercice 2025) du Budget Communal

Fait à CAUVIGNY le 2 juin 2025

Le Maire, Francis CHABLE

